

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP013
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a	46
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii.....	48
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	50
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii	51
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5	53
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv	54
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	55
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 9iv.....	56
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8	58
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 10iii.....	59
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	60
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 10iii	61
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8	63
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6	64

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1	66
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2	67
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7	68
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	69
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1	70
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	71
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	72
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	75
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	75
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	76
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	80
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	82
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	83
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	84
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	87
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	88
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	91
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	92
Fonds FEDER Région Sud Garantie.....	92
<i>Fonds FEDER Région Sud Garantie</i>	95
PACA INVESTISSEMENT	99
<i>Prises de participation</i>	102
REGION SUD PRETS	105
<i>RSI PRET</i>	108
RSI COVID	111
<i>Prêts participatifs</i>	114
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	118
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	120
10.1. Grands projets	120
10.2. Plans d'action communs.....	123
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	126
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	126
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	127
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	127
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	127
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	127
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	128

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	128
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	130
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	131
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	132
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	132
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	132
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	132
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 132	
<i>EUSALP</i>	133
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	135
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	135
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	136
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	137
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	138
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	139
Documents.....	140
Résultats de la dernière validation	141

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2020, la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER-FSE a été marquée par :

1. La révision du programme à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19 ;
2. Le lancement des derniers appels à projets et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification ;
3. La préparation de l'intégration de fonds supplémentaires via REACT-UE.

1. Révision du programme opérationnel à la suite de l'exercice de l'examen de performance :

En 2020, le PO FEDER-FSE a été modifié afin d'intégrer la première réponse mise en place par l'UE face aux impacts de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment via l'Initiative d'Investissement en Réponse au Coronavirus (CRII). Concrètement, il a été décidé :

- la création d'un nouvel axe (axe 8) dédié au développement de l'enseignement à distance et à l'achat de masques de protection individuelle, doté de 13M€ de FSE,
- la mise en place d'un soutien supplémentaire aux PME par le biais de deux instruments financiers dotés de 20M€ de FEDER. En complément, la Région a décidé de mobiliser 10M€ issus des préfinancements des programmes opérationnels pour abonder le dispositif régions de Prêts rebonds.

Cette modification a été soumise à l'approbation du Comité de Suivi du 5 août 2020 et validée par la Commission européenne le 8 octobre 2020.

2. Le lancement des derniers appels à projets et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification :

En 2020, l'Autorité de gestion a poursuivi la montée en puissance au niveau de la certification et a ainsi dépassé ses objectifs et évité le dégageement d'office :

FEDER :

En ce qui concerne le **lancement d'appels à projets et l'instruction de dossiers**, 4 appels à projets

ont été lancés :

- 2 appels en juillet 2020 sur les thématiques suivantes :

- Axe 3 – PI 4e (Hors ITI) visant à soutenir les aménagements favorisant l'utilisation de carburants à faibles émissions de CO2 sur les lignes ferroviaires régionales : 1 dossier pour l'électrification frugale de la ligne Aix-Marseille a été déposé.

- Axe 3 – PI 4e (Hors ITI) visant à soutenir les aménagements favorisant l'utilisation de carburants à faibles émissions de CO2 dans les principaux ports maritimes régionaux : 3 dossiers ont été déposés par les métropoles de Nice et Toulon et le Grand Port Maritime de Marseille.

- 2 appels sur le volet ITI du FEDER visant à terminer la programmation des enveloppes disponibles pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée en avril 2020 : 1 appel (PI 9a) dans le domaine du développement des infrastructures sanitaires et sociales visant à améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, et 1 appel (PI 4e) pour favoriser le développement de modes de déplacement durable au bénéfice des habitants des quartiers Politique de la ville. 1 dossier a été déposé sur chacun de ces appels.

En 2020, 30 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 60M€, dont 10 opérations ITI pour un CTE de 11,1M€. Depuis 2014, 192 opérations ont été conventionnées avec du FEDER, pour un CTE de 589M€ équivalant à 109,6 % du financement total du programme (AT comprise).

En ce qui concerne les **instruments financiers**, du lancement du PO jusqu'au 31/12/2020, 5 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 109,8 M€. Concrètement en 2020, 1 opération a été conventionnée pour un CTE de 10 M€ financé à 100% par du FEDER. Il s'agit de l'instrument financier porté par la SAS Région Sud Investissement pour répondre aux conséquences économiques et financières de la crise de la COVID-19 à propos des prêts participatifs à taux bonifiés compris entre 15 000 € et 200 000 € pour soutenir les PME impactées par la crise sanitaire et en capacité de rebondir rapidement et qui cible une aide à 80 entreprises sur 12 mois.

En ce qui concerne la **certification**, 3 appels de fonds ont été réalisés en 2020 pour un montant total de 72 395 932,16 € correspondant à 68 CSF. Depuis 2014, 327M€ ont été déclarés par les bénéficiaires (AT comprise), et 242M€ ont été certifiés et déclarés à la CE. Ainsi, la cible de certification, sur la base des objectifs de dégageant d'office, a été atteinte cette année.

FSE :

En ce qui concerne le **lancement d'appels à projets et l'instruction de dossiers**, 3 appels ont été lancés sur les OS5b et OS5c, et sur la PI 10iii dans le cadre de la création de l'axe 8 dédié aux mesures de soutien au territoire régional face aux effets de la crise de la COVID-19. 10 dossiers ont été déposés sur l'axe 5 et 2 dossiers sur l'axe 8 relatifs au développement de la formation à distance dans le cadre de ces nouveaux appels. Hors appels à projets, 5 dossiers ont été déposés sur l'OSc2 pour le financement de matériel sanitaire.

En 2020, 11 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 94,8M€. Depuis 2014, 74 opérations

ont été conventionnées avec du FSE, pour un CTE de 268M€ équivalant à 91,33 % du financement total du programme (AT comprise).

En ce qui concerne la **certification**, 3 appels de fonds ont été réalisés en 2020 représentant un montant total de dépenses de 32 609 212,25 € pour 33 CSF. Au total depuis le début de la programmation, 161M€ ont été déclarés par les bénéficiaires (AT comprise), et 117M€ ont été certifiés et déclarés à la CE. Ainsi, la cible de certification, sur la base des objectifs de dégagement d'office, a été atteinte cette année.

3. La préparation de l'intégration de fonds supplémentaires via REACT-EU.

Afin de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie, l'UE a proposé un soutien supplémentaire en faveur de la politique de cohésion et des territoires de l'Europe à travers le dispositif REACT-EU.

L'Autorité de gestion entend bénéficier de ce dispositif en mobilisant du FEDER exclusivement en direction des quatre domaines d'intervention suivants : la santé à travers des investissements dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et le soutien aux projets de recherche liés à la lutte contre la COVID-19 et autres virus ; le soutien au fonds de roulement et à l'investissement dans les PME ; les investissements en faveur de la transition écologique grâce au déploiement de pistes cyclables et la transition numérique en faveur des établissements scolaires (collèges et lycées) et des territoires (« Smart territoires »).

Il est prévu de soumettre officiellement la demande de modification du PO en Mars 2021, et que par la suite des appels à propositions soient lancés.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	RECHERCHE, INNOVATION, PME	<p>Depuis 2014, 61 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 1 pour un CTE de 260,9M€, soit 100% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 119,4M€ soit un taux de programmation FEDER de 91,9%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 143,6M€ de dépenses soit 55% du CTE programmé.</p> <p>Par priorité d'investissement, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 1a : Depuis 2014, 17 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 54,2M€. Le montant de FEDER programmé est de 21,3M€ soit 86,3% de la dotation. L'autorité de gestion a réabondé cette priorité d'investissement, très dynamique, dans le cadre de la révision du PO de 2019 à hauteur de 3,8M€ de FEDER. Le montant total des conventionnements en 2020 s'élève à 7,1M€ de CTE.</p> <p>Sur la PI 1b : Depuis 2014, 25 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 85,7M€. Le montant de FEDER programmé est 33M€ soit 63% de la dotation. En 2020, 2 dossiers ont été conventionnés pour 4,9M€ de CTE.</p> <p>Sur la PI 3a : Depuis 2014, 9 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 32,9M€. Le montant de FEDER programmé est de 16M€ soit 100% de la dotation.</p> <p>En outre, 1 dossier a été conventionné pour la mise en œuvre des instruments financiers pour un CTE de 24M€ représentant 72,6 % du CTE conventionné de la PI3a.</p> <p>Sur la PI 3d : Depuis 2014, 10 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 87,9M€. Le montant de FEDER programmé est de 48,9M€ soit 132,9% de la dotation.</p> <p>En 2020, 1 dossier a été conventionné pour la mise en œuvre de l'instrument financier « RSI COVID » pour un CTE de 10 M€.</p>
2	DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES	<p>Depuis 2014, 16 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 2 pour un CTE de 52,9M€, soit 85% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 16,8M€ soit un taux de programmation FEDER de 54%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 47M€ de dépenses.</p> <p>Par PI, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 2a : Depuis 2014, 3 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 39,4M€. Le montant de FEDER programmé est de 10,5M€ soit 99,4% de la dotation.</p> <p>Cette PI dédiée aux infrastructures pour le THD a rencontré de nombreuses difficultés de mise en œuvre.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Dans le cadre de la révision du PO de 2019, l'AG a asséché cette mesure (transfert 12,5 M€ de FEDER vers les axes 1 et 3 et redéploiement de 6,7M€ vers la PI 2c). Il n'y a donc pas eu de nouvelle programmation ou conventionnement en 2020 et les dossiers SMO PACA THD et SICTIAM ont été soldés en l'état à hauteur des dépenses déjà certifiées et du FEDER déjà versé.</p> <p>Sur la PI 2b : Depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,2 M€. Le montant de FEDER programmé est de 0,1 M€ soit 125,6% de la dotation.</p> <p>Aucun nouvel appel n'a été ouvert sur cette priorité asséchée dans le cadre de la révision du PO de 2019 (0,1 M€ de FEDER transféré vers la PI2c).</p> <p>Sur la PI 2c : Depuis 2014, 12 dossiers, ont été conventionnés, pour un CTE de 13,2M€. Le montant de FEDER programmé est de 6,2M€ soit 30,5% de la dotation. Cette priorité a bénéficié du transfert intra-axes des priorités 2a et 2b lors de la révision du PO. L'année 2020 a été marquée par une forte hausse de la programmation (passage de 5 à 12 dossiers conventionnés), l'instruction ayant démarré activement sur l'appel à projets de novembre 2019.</p>
3	TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES	<p>Depuis 2014, 72 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 3 pour un CTE de 216,1M€, soit 113,9% de l'allocation totale, et 74,8 M€ de FEDER soit un taux de programmation FEDER de 78,75 %.</p> <p>2 opérations ont été déprogrammées. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 103 M€ de dépenses soit 34,5% du CTE programmé.</p> <p>L'autorité de gestion a proposé un transfert intra-axes des priorités 4a, 4c et 4d vers la PI4e pour 4,6M€ de FEDER lors de la révision du PO en 2019.</p> <p>Par priorité d'investissement, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 4a : Depuis 2014, 5 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6M€. Le montant de FEDER programmé est de 2,5M€ soit 103 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 4c : Depuis 2014, 29 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 77,9M€. Le montant de FEDER programmé est de 18M€ soit 100 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 4d : Depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,7M€. Le montant de FEDER programmé est de 0,3M€ soit 32 % de la dotation.</p> <p>Sur la PI 4e : Depuis 2014, 28 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 114,8 M€. Le montant de FEDER programmé est de 45,3M€ soit 74 % de la dotation. Cela comprend 6 dossiers conventionnés pour les ITI pour un montant de 20M€ de CTE et 7,7M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 6d : Depuis 2014, 9 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 16,6M€. Le montant de FEDER programmé est de 8.6M€ soit 69 % de la dotation.</p>
4	INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI	Depuis 2014, 39 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 4 pour un coût total de 37,7M€,

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>soit 102,7% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 16,4M€ soit un taux de programmation FEDER de 89,7%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 16,4M€ de dépenses soit 44,7 % de CTE programmé.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 8a : Depuis 2014, 14 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 10,8M€ soit 85% de la dotation. Le montant de FEDER programmé est de 5,4 M€ soit 85,6% de la dotation. Cela comprend 2 dossiers conventionnés pour les ITI pour un montant de 1,2M€ de CTE et 0,6M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 9a : Depuis 2014, 25 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 26,8M€. Le montant de FEDER programmé est de 10,9 M€ soit 91,9% de la dotation. Cela comprend 7 dossiers conventionnés pour les ITI pour un montant de 9M€ de CTE et 3,2M€ de FEDER.</p>
5	INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	<p>En 2020, afin de faire face à la crise sanitaire, l'autorité de gestion a proposé le transfert de 13M€ de FSE de l'axe 5 vers un nouvel axe 8 dédié aux mesures de soutien au territoire régional face aux effets de la crise de la COVID-19. En conséquence, le budget total de cet axe est de 257M€.</p> <p>Depuis 2014, 71 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 5 pour un coût total de 253,5M€, soit 98,7% de l'allocation totale, et un montant FSE de 124,7M€ soit un taux de programmation FSE de 97%.</p> <p>Par objectif spécifique, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p>OS5a : Depuis 2014, 14 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 7,2M€ et un montant FSE de 3,5M€.</p> <p>OS5b : Depuis 2014, 15 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 219,7M€ et un montant de FSE de 109,8M€.</p> <p>OS5c : Depuis 2014, 34 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 20,8M€ et un montant de FSE de 8,8M€.</p> <p>OS5d : Depuis 2014, 4 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 1,8M€ et un montant de FSE de 0,9 M€.</p> <p>OS5e : Depuis 2014, 4 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 4M€ et un montant de FSE de 1,6M€.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Depuis 2014, 4 dossiers d'assistance technique ont été conventionnés pour un CTE de 21,2M€ soit 106,7% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 106M€.</p> <p>Le montant de dépenses certifiées est de 10M€, soit 50,2% de l'allocation totale.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	Assistance technique FSE	Depuis 2014, 2 dossiers d'assistance technique ont été conventionnés pour un CTE de 11,5M€ soit 110,1% de l'allocation totale. Le montant de dépenses certifiées est de 5,7M€, soit 54.4% de l'allocation totale.
8	SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19	En 2020, suite à la création de ce nouvel axe pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, 1 dossier a été conventionné pour un montant de CTE de 2,9M€ et 1,5M€ de FSE, soit 11,3% du FSE disponible.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	71,00			17,90			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	71,00			59,15			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	706,00			174,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	706,00			940,50			
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	27,00			14,00			
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	27,00			29,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	4,90			0,00			0,00		
S	CO24	56,15			57,15			56,15		
F	CO25	106,10			0,00			0,00		
S	CO25	570,50			550,50			550,50		
F	IR1a	7,00			7,00			0,00		
S	IR1a	22,00			21,00			24,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien									
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	38,25			37,25			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	281,50			275,50			0,00		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00			0,00			0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	12,00			11,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1a - ACCROITRE LES ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations	Millions d'euros	Plus développées	1 471,00	2014	1 544,00	1 497,00		Donnée de 2018 et premières estimations de 2019. Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations				

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	159,00			79,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	159,00			92,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			18 784 643,18			La baisse de la valeur s'explique par une valeur déclarée précédemment qui, lors des vérifications effectuées en 2020, a été considérée comme non justifiée et a dû être corrigée.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			31 369 840,18			La baisse de la valeur s'explique par la déprogrammation d'une opération.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	145,00			77,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	145,00			107,00			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			Nouvel indicateur inclus dans la révision du PO 2019 dans l'Axe3. Rattaché également à axe 1 – P11b par erreur sur SFC.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			Nouvel indicateur inclus dans la révision du PO 2019 dans l'Axe3. Rattaché également à axe 1 – P11b par erreur sur SFC.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00			70,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00			89,00			82,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	30 441 187,30			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	32 898 186,65			32 898 186,65			32 637 780,32		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	73,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	81,00			81,00			81,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	75,00			61,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	30 404 321,44			9 975 824,39			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	74,00			61,00			0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1b - DEVELOPPER L'INNOVATION, LA CREATION DE VALEUR ET L'EMPLOI DANS LES FILIERES STRATEGIQUES ET PAR LES TECHNOLOGIES CLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales	Nombre	Plus développées	430,00	2014	451,50	524,00		Dont 411 émanant de personnes morales. Source : INPI, Statistiques régionales 2019.
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur	Emploi salarié		1 101 700,00	2014	1 118 556,00	1 881 212,00		Depuis 2019, cet indicateur inclut les champs du tertiaire marchand, de l'agriculture et des particuliers employeurs. Ces deux champs n'étaient pas inclus auparavant. Source : INSEE, Bilans économiques régionaux annuels.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales								
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales				
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur				

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	138,00			137,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	138,00			138,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			31,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			50,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00			11 636 402,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00			22 202 032,08			La baisse de l'indicateur s'explique par le fait que dans le RAMO de l'année dernière, les valeurs conventionnées pour l'indicateur CO07 de la PI3a et de la PI3d ont été rapportées ensemble. Cette année, dans cette ligne, seules les valeurs correspondant à la PI3a sont rapportées.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			68,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			151,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	64,00			64,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	138,00			138,00			62,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	21,00			21,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	50,00			50,00			120,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 035 990,28			8 035 990,28			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	80 096 556,86			22 202 032,08			21 269 456,21		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00			0,00	0,00		0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	153,00			153,00			135,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00			8,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	120,00			70,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	21 269 456,21			269 456,21			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	135,00			120,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3a - Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les filières stratégiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés	Pourcentage	Plus développées	64,00	2017	65,00	61,00		Pourcentage calculé sur la base des aides délivrées au titre du FIER qui font l'objet d'un suivi au titre de cette typologie, rapporté au total des mesures.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés				

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	961,00			153,00			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 159, en tenant en compte le double compte est de 153. Cette dernier chiffre est inclus comme la valeur réalisée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	961,00			1 041,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	955,00			147,00			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 153, en tenant en compte le double compte est de 147. Cette dernier chiffre est inclus comme la valeur réalisée.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	955,00			1 035,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	43 030 000,00			5 266 761,81			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	43 030 000,00			194 394 524,78			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2 376,00			2,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2 376,00			2 376,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	10 000 000,00			0,00			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur pas encore conventionnée en 2020.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	10 000 000,00			0,00			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur pas encore conventionnée en 2020.
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur pas encore conventionnée en 2020.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur pas encore

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
	roulement									conventionnée en 2020.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	27,00			27,00		0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	701,00			701,00		48,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	26,00			26,00		0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	955,00			695,00		45,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	4 851 175,94			4 851 175,94		0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	52 457 894,78			27 500 000,00		27 500 000,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	43,00			2 376,00		20,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	45,00			0,00		0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	45,00			0,00		0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			0,00		0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		0,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3d - Développer les entreprises, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT	Part du CA réalisé à l'export (%)	Plus développées	14,20	2015	18,00	14,20		Pas de mise à jour depuis 2019 (source : INSEE).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT				

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	35 000,00			5 284,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	35 000,00			75 649,00			
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	26 052,00			2 355,00			La baisse de la valeur s'explique par une erreur sur un dossier pour lequel l'indicateur IR2a avait été renseigné dans le système informatique Synergie de façon erronée l'année dernière.
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	26 052,00			84 535,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	5 284,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			75 649,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	6 441,00			6 441,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	84 535,00			66 235,00			66 235,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			0,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00			0,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	66 235,00			66 235,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS2a - CONNECTER AU TRES HAUT DEBIT LES SITES PRIORITAIRES, STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délaissées par l'initiative privée	Site prioritaire	Plus développées	78,00	2014	443,00	78,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délaissées par l'initiative privée	78,00		78,00		78,00		78,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délaissées par l'initiative privée	78,00		78,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			1,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS2b - Renforcer les usages du numérique dans les PME/TPE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créées disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne	Pourcentage	Plus développées	7,40	2014	15,00	9,00		Sur la base de la dernière donnée disponible, les entreprises créées au premier semestre de 2018, hors micro entrepreneurs et qui sont toujours disponibles au moment de l'enquête (novembre 2018). Source INSEE – Sine 2018.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créées disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créées disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne				

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	70,00			25,00			
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	70,00			37,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	25,00			21,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	23,00			31,00			22,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	22,00			1,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS2c - Développer les services numériques au service des territoires et des citoyens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL	nombre de contributeurs	Plus développées	40,00	2014	160,00	147,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL				

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,80			2,60			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,80			17,90			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 580,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 580,00			2 934,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,60			2,60			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	17,90			19,14			2,30		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 934,00			3 369,00			616,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS4a - AUGMENTER LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ENERGIE REGIONALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir4a	Part des énergues renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	pourcentage	Plus développées	10,00	2011	20,00	13,00		Donnée de 2019 car celle de 2020 ne sera disponible qu'en fin d'année 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir4a	Part des énergues renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	14,00		9,40		11,20		10,40	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4a	Part des énergues renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	10,00		10,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 183,00			982,00			La baisse de la valeur s'explique par une erreur sur un dossier pour lequel l'indicateur avait été renseigné dans le système informatique Synergie de façon erronée l'année dernière.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 183,00			4 864,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			981 290,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			921 234,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	28 200,00			486,98			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	28 200,00			7 792,24			La baisse de l'indicateur s'explique par une erreur dans l'unité de mesure utilisée dans une convention, qui a été corrigée par un avenant.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 030,00			860,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 452,00			1 492,00			1 282,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	981 290,00			981 290,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			921 234,00			921 234,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	304,00			162,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	53 567,94			2 748,43			2 686,62		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		de gaz à effet de serre									

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 282,00			860,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			185 934,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 686,62			2 160,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS4c - ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	Millions de Tep/an (tonnes équivalent pétrole)	Plus développées	4,20	2012	3,50	3,70		Donnée de 2019 car celle de 2020 ne sera disponible qu'en fin d'année 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	3,69		3,56		3,72		3,90	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	4,20		4,20	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 300,00			0,00			
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 300,00			205,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	205,00			205,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension
Objectif spécifique	OS4d - REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE GRACE AUX SYSTEMES INTELLIGENTS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	économies d'énergie	Plus développées	3,00	2012	35,00	3,00		Valeur non actualisée en 2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00		3,00		3,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	16 722,00			68,77			La baisse de la valeur s'explique par une valeur déclarée précédemment qui, lors des vérifications effectuées en 2020, a été considérée comme inexacte et a dû être corrigée.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	16 722,00			4 821,18			La baisse de la valeur conventionnée entre 2019 et 2020 s'explique par la passation d'un avenant faisant baisser la valeur de cet indicateur.
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			3,00			
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			14,00			
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			0,00			
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	468,80			68,80			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16 712,62			16 308,70			15 286,70		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	3,00			3,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	14,00			9,00			5,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	1,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	15 351,14			0,00			0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	3,00			0,00			0,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS4e - AUGMENTER LE REPORT MODAL SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET FAVORISER L'UTILISATION DE SOURCES D'ENERGIE A FAIBLE INTENSITE DE CARBONE DANS LES TRANSPORTS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	Millions de voyageurs (par an)	Plus développées	332,00	2013	415,16	377,80		Donnée de 2020 pour Aix-Marseille Provence (réseau urbain, interurbain et scolaire), Métropole Nice-Côte d'Azur, Société Chemins de fer de Provence, TER et LER. Les données concernant Toulon Provence Méditerranée ne seront disponibles qu'en juin 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional				

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	11,00			5,00			
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	11,00			13,00			
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	14,00			0,83			
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	14,00			6,66			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	6,46			11,56			11,56		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	7,96			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS6d - REDUIRE LA PRESSION SUR LA BIODIVERSITE EN INTERVENANT SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir6d	Surfaces artificialisées	ha/an	Plus développées	9 386,00	2012	5 000,00	12 438,00		Dernière valeur disponible : 2018.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	12 438,00		12 438,00		11 782,00		11 214,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	12 234,00		9 250,00	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	116,00			55,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	116,00			558,00			
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			1 260,00			
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			5 408,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			35,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	466,00			370,00			402,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	2 823,00			1 896,00			481,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00			0,00			0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	389,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	OS8a4 - DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	Chômeur	Plus développées	11,60	2012	10,00	11,00		Valeur non actualisée en 2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,00		11,00		11,47		11,60	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,60		11,60	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	300 000,00		228 704,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	300 000,00		409 901,00			
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	23 176,00		9 029,73			
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	23 176,00		20 975,86			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	10 280,00			185,00		0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	349 309,00			409 003,00		39 273,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	3 901,00			3 901,00		0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	15 624,00			11 708,00		2 510,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	1 351,00			0,00		0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00			0,00		0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	1 170,00			0,00		0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS9a4 - AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	Equipement	Plus développées	1 567,00	2013	1 645,00	1 715,00		Donnée de 2019 (Source INSEE).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 560,00		1 560,00		1 600,00		1 600,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 567,00		1 567,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						3 362,00	1 813,00	1 549,00				63,00	87,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						1 335,00	817,00	518,00				70,00	69,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	436,00			449,00	299,00	150,00	1,03			20,00	24,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						10 578,00	5 649,00	4 929,00				330,00	360,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	14 451,00			8 087,00	4 337,00	3 750,00	0,56			284,00	282,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						3 145,00	1 619,00	1 526,00				98,00	105,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	226,00			406,00	266,00	140,00	1,80			44,00	29,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						9 975,00	5 322,00	4 653,00				329,00	376,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						13 817,00	7 219,00	6 598,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 281,00			10 652,00	5 636,00	5 016,00	2,49			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						351,00	185,00	166,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						10 624,00	5 479,00	5 145,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	292,00	276,00	459,00	405,00	532,00	380,00	346,00	322,00	121,00	79,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	199,00	145,00	193,00	129,00	128,00	84,00	114,00	58,00	111,00	32,00	2,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	73,00	56,00	50,00	29,00	60,00	22,00	32,00	10,00	63,00	8,00	1,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 440,00	1 108,00	1 673,00	1 250,00	1 454,00	1 351,00	612,00	733,00	140,00	127,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 161,00	871,00	1 324,00	1 011,00	1 060,00	1 035,00	431,00	495,00	77,00	56,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	413,00	302,00	442,00	470,00	379,00	373,00	219,00	242,00	61,00	34,00	7,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	93,00	59,00	53,00	34,00	35,00	11,00	21,00	4,00	14,00	3,00	6,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 332,00	1 065,00	1 526,00	1 272,00	1 298,00	1 199,00	606,00	623,00	226,00	118,00	5,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 859,00	2 543,00	2 594,00	2 173,00	420,00	463,00	1 346,00	1 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 277,00	1 972,00	1 930,00	1 652,00	347,00	308,00	1 082,00	1 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	88,00	66,00	59,00	56,00	9,00	13,00	29,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 186,00	2 066,00	1 880,00	1 656,00	328,00	328,00	1 085,00	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	Nombre (Nombre d'entretiens)		Nombre	13 858,00			1,03			14 338,00			3 065,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)	IR102 Nombre d'usagers accompagnés	Proportion	79,00%			109,65			86,62%	86,16%	83,93%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	Nombre (Apprentis)		Nombre	31 148,00			5,76			179 380,00	119 927,00	59 453,00	38 153,00	25 435,00	12 718,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	11 273,00			11 273,00				0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,62%	86,16%	83,93%	0,00%		0,00%		86,62%	86,16%	83,93%	0,00%		0,00%	0,00%
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	141 227,00	94 492,00	46 735,00	28 998,00	19 628,00	9 370,00		112 229,00	74 864,00	37 365,00	28 769,00	19 391,00	9 378,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,62%	86,16%	83,93%	99,00%		%		86,42%	86,79%	86,07%	51,56%	51,56%	51,56%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	83 460,00	55 473,00	27 987,00	27 995,00	18 591,00	9 404,00		55 465,00	36 882,00	18 583,00	27 887,00	18 439,00	9 448,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	27 578,00	18 443,00	9 135,00	27 578,00	18 443,00	9 135,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				16 951,00	8 615,00	8 336,00				1 935,00	957,00	978,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				5 145,00	2 526,00	2 619,00				572,00	265,00	307,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				7 473,00	4 335,00	3 138,00				884,00	470,00	414,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	2 314,00			2 637,00	1 625,00	1 012,00	1,14			527,00	269,00	258,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	20 143,00	10 072,00	10 071,00	11 559,00	6 771,00	4 788,00	0,57	0,67	0,48	1 444,00	805,00	639,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				781,00	358,00	423,00				99,00	30,00	69,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				781,00	358,00	423,00				99,00	30,00	69,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	25 991,00			13 020,00	7 513,00	5 507,00	0,50			1 288,00	665,00	623,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	12 039,00	6 020,00	6 019,00	7 229,00	3 642,00	3 587,00	0,60	0,60	0,60	958,00	497,00	461,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 992,00	1 652,00	2 340,00				548,00	244,00	304,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	6 149,00	3 075,00	3 074,00	3 731,00	1 947,00	1 784,00	0,61	0,63	0,58	450,00	227,00	223,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 665,00	771,00	894,00				246,00	96,00	150,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				11 664,00	6 156,00	5 508,00				1 196,00	601,00	595,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				564,00	399,00	165,00				56,00	29,00	27,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 048,00	1 544,00	1 504,00				380,00	182,00	198,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	5,00			3,00			0,60			1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					24 424,00						2 819,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 882,00	2 089,00	1 793,00	5 027,00	2 655,00	2 372,00	3 930,00	1 891,00	2 039,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 118,00	563,00	555,00	1 507,00	790,00	717,00	1 193,00	569,00	624,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 512,00	838,00	674,00	1 755,00	975,00	780,00	1 562,00	952,00	610,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	722,00	398,00	324,00	529,00	299,00	230,00	343,00	230,00	113,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 519,00	1 468,00	1 051,00	3 108,00	1 768,00	1 340,00	2 309,00	1 369,00	940,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	167,00	90,00	77,00	239,00	113,00	126,00	178,00	84,00	94,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	167,00	90,00	77,00	239,00	113,00	126,00	178,00	84,00	94,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 517,00	1 488,00	1 029,00	3 494,00	2 050,00	1 444,00	3 120,00	1 757,00	1 363,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 761,00	920,00	841,00	2 095,00	1 075,00	1 020,00	1 509,00	731,00	778,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 078,00	486,00	592,00	1 158,00	487,00	671,00	829,00	326,00	503,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	762,00	397,00	365,00	1 058,00	558,00	500,00	888,00	430,00	458,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	418,00	191,00	227,00	436,00	220,00	216,00	333,00	153,00	180,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 692,00	1 504,00	1 188,00	3 378,00	1 771,00	1 607,00	2 745,00	1 413,00	1 332,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	94,00	69,00	25,00	157,00	115,00	42,00	115,00	78,00	37,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	711,00	360,00	351,00	835,00	451,00	384,00	672,00	332,00	340,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			2,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		5 394,00			6 782,00			5 492,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 728,00	804,00	924,00	449,00	219,00	230,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	601,00	267,00	334,00	154,00	72,00	82,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 205,00	704,00	501,00	534,00	378,00	156,00	21,00	18,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	290,00	241,00	49,00	211,00	176,00	35,00	15,00	12,00	3,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 592,00	931,00	661,00	566,00	412,00	154,00	21,00	18,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	86,00	37,00	49,00	12,00	4,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	86,00	37,00	49,00	12,00	4,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 907,00	1 062,00	845,00	674,00	474,00	200,00	20,00	17,00	3,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	695,00	330,00	365,00	210,00	88,00	122,00	1,00	1,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	302,00	92,00	210,00	77,00	17,00	60,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	372,00	188,00	184,00	192,00	140,00	52,00	9,00	7,00	2,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	190,00	85,00	105,00	42,00	26,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 329,00	676,00	653,00	320,00	187,00	133,00	4,00	4,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	79,00	57,00	22,00	60,00	48,00	12,00	3,00	3,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	363,00	176,00	187,00	86,00	42,00	44,00	1,00	1,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 933,00			983,00			21,00		

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	Personnes	58 918,00			23 180,00	11 016,00	12 164,00	0,39			0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	Personnes	621,00			437,00	390,00	47,00	0,70			29,00	19,00	10,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	Personnes	2 344,00			1 563,00	722,00	841,00	0,67			211,00	103,00	108,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	Nombre	27,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382,00	80,00	302,00	931,00	334,00	597,00	21 867,00	10 602,00	11 265,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	42,00	39,00	3,00	53,00	47,00	6,00	41,00	37,00	4,00	117,00	102,00	15,00	144,00	136,00	8,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	415,00	207,00	208,00	458,00	218,00	240,00	322,00	141,00	181,00	138,00	47,00	91,00	19,00	6,00	13,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	11,00	10,00	1,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Nombre (Entities)		Nombre							1,00			1,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00			0,00			

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	EUR	20 000 000,00			2 927 450,60			0,15			2 927 450,60		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	Number of items	11 764 706,00			5 000 000,00			0,42			5 000 000,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	0,00		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	Nombre (Formations)		Nombre							0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	EUR	6 000 000,00			0,00			0,00			0,00		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Entités	4,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			86,64			
S	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			249,72			
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		55,00			25,00			Dont 1 en 2020.
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		55,00			33,00			
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			43,00			Dont 13 actions réalisées en 2020 (interfonds).
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			46,00			
F	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			24,00			Dont 9 comités de suivi organisés en 2020, y compris consultations écrites. Les données des annuités précédentes n'avaient été déclarées en cumulé. Cela est corrigé dans le présent RAMO.
S	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			26,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	56,50			9,26			6,41		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	249,72			42,13			42,13		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	24,00			24,00			24,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	33,00			21,00			21,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	30,00			30,00			30,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	46,00			6,00			6,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	5,00			5,00			5,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	26,00			8,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	9,55			0,00			0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	42,13			0,00			0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00			0,00			0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	21,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00			0,00			0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	6,00			0,00			0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	8,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir61	Taux d'erreur	Pourcentage		3,42	2013	2,00	0,93		Taux d'erreur extrapolé résiduel RTER, sur ce RAC 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	1,31		1,31		3,42		3,42	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	3,42		3,42	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	Taux d'information		14,00	2014	20,00	15,00		Source : Enquête IFOP pour la Région PACA (novembre 2020).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	15,00		15,00		17,00		17,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	14,00		14,00	

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		Personnes	56,00			87,22			1,56			15,60		
IR7b	Participants en formation		Personnes	140,00			236,00			1,69			17,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		Contrôles sur site	150,00			156,00			1,04			1,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		Séminaires	10,00			34,00			3,40			4,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		Actions	100,00			97,00			0,97			13,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		Comité de suivi	13,00			23,00			1,77			6,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		14,73			13,87			14,73			14,16			10,54		
IR7b	Participants en formation		36,00			35,00			26,00			46,00			54,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		13,00			49,00			61,00			32,00			0,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		3,00			4,00			7,00			16,00			0,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		16,00			22,00			16,00			15,00			14,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		4,00			5,00			3,00			2,00			2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		3,59		
IR7b	Participants en formation		22,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		0,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		0,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		1,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		1,00		

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS7.1 - GARANTIR UNE GESTION DU FSE EFFICACE SECURISEE ET LISIBLE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Nombre (Nombre de porteurs de projets)		Nombre	100,00			2,96%			296,00			19,00			
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		Proportion (Taux d'information)		Proportion	20,00 %						15,00 %	%	%	15,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		277,00			33,00				244,00			61,00			
			15,00%	%	%	15,00%	%	%		15,00%	%	%	15,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		183,00			40,00				143,00			56,00			
			17,00%	%	%	17,00%	%	%		17,00%	%	%	17,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		87,00			87,00				0,00			0,00			
			14,00%	%	%	14,00%	%	%		14,00%	%	%	14,00%	%	%	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	450
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	218

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	359,00					
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	174,00					
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	16 903 163,81					
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	124 563 375,78					
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	14,00					
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	38 760 363,42					
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	2 355,00					
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	1,00					
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	25,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	982,00					
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00					
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	60 158 539,09					
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	55,00					
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	9 218 773,93					
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	9 029,73					
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	2 637,00	1 625,00	1 012,00	527,00	269,00	258,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	13 020,00	7 513,00	5 507,00	1 288,00	665,00	623,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	7 229,00	3 642,00	3 587,00	958,00	497,00	461,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	3,00			1,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	108 875 206,14					
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 563,00	722,00	841,00	211,00	103,00	108,00
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	2 927 450,68					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	158,00	158,00	0,00	Pour le cumul de 2020, le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 375, en tenant en compte le double compte est de 359. Cette dernière valeur est incluse comme la valeur réalisée.
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	45,00	45,00	0,00	Pour le cumul de 2020, le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 184, en tenant en compte le double compte est de 174. Cette dernière valeur est incluse comme la valeur réalisée.
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	12 887 166,22	12 887 166,22	0,00	
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	87 875 571,71	56 569 241,81	19 395 613,65	
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	7,00	7,00	0,00	
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	30 090 698,73	21 692 969,77	3 895 426,87	
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	6 441,00	6 441,00	0,00	
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	1,00	1,00	0,00	
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	21,00	21,00	0,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60	2,60	0,00	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 030,00	860,00	0,00	
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00	981 290,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	40 281 728,66	33 422 631,41	7 410 893,64	
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00	3,00	0,00	
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35,00	35,00	0,00	
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	7 556 291,77	5 758 718,67	0,00	
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	3 901,00	3 901,00	0,00	
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	2 110,00	1 388,00	859,00	
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	11 732,00	9 215,00	5 721,00	
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	6 271,00	4 510,00	2 415,00	
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2,00	2,00	0,00	
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	83 010 181,99	52 109 194,50	24 326 596,97	
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 352,00	937,00	479,00	
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routieres) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	516,00	226,00	15,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	2 601,00	694,00	20,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	906,00	211,00	1,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	157,00	19,00	0,00
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	58			1 258,00		
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			1 005,00		
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	4910000			64 030 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	39 961 393,32			259 964 000,00		
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	6			27,00		
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	13 809 232,65			62 208 000,00		
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	20 200			26 052,00		
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1			1,00		
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	13			70,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,9			18,80		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	800			4 183,00		
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	920000			920 000,00		
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	26 726 067,87			190 008 336,00		
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	4			11,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			116,00		
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	6 393 784,93			36 550 000,00		
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	1600			23 176,00		
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	227			2 314,00		
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	1479			25 991,00		
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	3993			12 039,00	6 019,50	6 019,50
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2			5,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	44 803 423,21			282 942 364,00		
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	192			2 344,00		
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées				26 000 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	259 964 000,00	50,00%	260 874 137,16	100,35%	226 756 365,27	143 615 233,54	55,24%	61
2	FEDER	Plus développées	Total	62 208 000,00	50,00%	52 876 356,28	85,00%	42 976 807,26	47 282 006,78	76,01%	16
3	FEDER	Plus développées	Total	190 008 336,00	50,00%	216 141 711,89	113,75%	184 638 469,10	102 977 575,84	54,20%	72
4	FEDER	Plus développées	Total	36 550 000,00	50,00%	37 681 829,51	103,10%	31 593 892,36	16 351 223,67	44,74%	39
5	FSE	Plus développées	Total	256 942 364,00	50,00%	253 549 738,28	98,68%	247 600 126,48	152 168 958,36	59,22%	71
8	FSE	Plus développées	Total	26 000 000,00	50,00%	2 927 450,68	11,26%	2 927 450,68	2 927 450,68	11,26%	1
9	FEDER		Total	99 738 360,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER		Total	7 064 800,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
6	FEDER	Plus développées	Total	19 902 136,00	50,00%	21 251 003,02	106,78%	21 251 003,02	9 996 701,43	50,23%	4
7	FSE	Plus développées	Total	10 414 172,00	50,00%	11 467 352,94	110,11%	11 467 352,94	5 660 775,40	54,36%	2
Total	FEDER	Plus développées		568 632 472,00	50,00%	588 825 037,86	103,55%	507 216 537,01	320 222 741,26	56,31%	192
Total	FSE	Plus développées		293 356 536,00	50,00%	267 944 541,90	91,34%	261 994 930,10	160 757 184,44	54,80%	74
Total	FEDER			106 803 160,00	82,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total général				968 792 168,00	53,60%	856 769 579,76	88,44%	769 211 467,11	480 979 925,70	49,65%	266

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		06	FR82	439 400,00	200 000,00	434 500,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		20	FR82	1 443 725,00	721 863,00	1 451 492,49	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR82	391 960,00	195 980,00	396 513,42	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR82	478 892,91	215 501,81	235 596,76	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		07	FR82	13 114 099,00	8 524 164,35	6 531 337,06	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		10	FR82	11 853 791,15	6 877 966,76	2 936 713,09	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		11	FR82	2 473 296,82	865 653,89	2 608 274,32	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		12	FR82	730 689,56	365 344,78	640 381,89	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		13	FR82	495 983,00	247 991,50	86 581,90	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		17	FR82	4 064 962,00	2 032 481,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	03		20	FR82	400 000,00	200 000,00	415 370,32	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		08	FR82	12 225 172,98	6 112 586,49	11 309 451,72	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR82	6 355 443,92	6 355 443,92	3 287 882,18	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR82	13 884 920,39	13 884 920,39	6 160 980,99	6
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR82	7 553 019,00	7 393 019,00	1 866 434,52	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR82	8 050 192,00	7 746 192,00	2 979 550,42	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		22	FR82	22 037 595,38	22 037 595,38	17 190 649,76	3
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		20	FR82	4 190 000,00	3 461 216,22	1 210 136,49	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		18	FR82	3 317 200,00	3 317 200,00	2 671 357,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR82	3 006 668,80	2 709 640,99	2 181 761,60	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		20	FR82	3 040 000,00	3 040 000,00	2 226 250,48	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		24	FR82	5 550 000,00	5 550 000,00	5 321 765,16	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		06	FR82	2 180 880,98	1 610 657,49		1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR82	10 000 000,00	5 000 000,00	10 124 686,23	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	02	07	03		18	FR82	1 891 719,46	1 891 719,46	2 080 196,82	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		07	FR82	400 000,00	200 000,00	472 065,77	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		13	FR82	2 395 485,02	1 087 160,74	1 115 171,53	3
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		20	FR82	2 882 507,04	1 441 253,52	1 882 584,84	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		07	FR82	247 927,00	123 963,00	224 906,23	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		10	FR82	472 601,00	200 000,00	625 401,78	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		13	FR82	728 292,23	509 804,53	776 954,20	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		22	FR82	940 505,14	624 917,64	254 227,07	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	03		05	FR82	479 584,18	239 792,09	280 612,38	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		01	FR82	1 120 000,00	560 000,00	1 046 914,81	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR82	1 409 293,20	984 005,32	1 367 964,46	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		16	FR82	33 968 292,00	33 968 292,00	24 372 895,06	2
1	FEDER	Plus développées	067	03	01	07	03		16	FR82	55 860 038,00	55 860 038,00	21 537 269,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	05	07	07	03		16	FR82	20 000 000,00	20 000 000,00	5 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		07	FR82	800 000,00	400 000,00	310 401,79	1
2	FEDER	Plus développées	017	01	03	07	02		18	FR82	284 000,00	284 000,00		1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	02		13	FR82	1 915 000,00	1 915 000,00		1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	02		24	FR82	1 049 500,00	1 049 500,00	245 091,40	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	02	07	02		13	FR82	1 965 487,36	1 965 487,36	491 371,84	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR82	18 418 042,47	18 418 042,47	24 665 916,97	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		18	FR82	19 022 467,00	10 818 452,00	15 108 145,14	1
2	FEDER	Plus développées	053	01	01	07	02		20	FR82	1 641 914,47	820 957,24	329 666,18	1
2	FEDER	Plus développées	053	01	02	07	02		20	FR82	548 173,21	548 173,21	389 372,60	1
2	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	02		08	FR82	765 592,00	382 796,00	771 460,28	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR82	3 457 132,29	3 457 132,29	1 487 139,75	3
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		22	FR82	1 750 000,00	1 750 000,00	1 448 900,77	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		24	FR82	1 147 353,00	781 219,45	1 167 329,11	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	02	07	02		18	FR82	660 400,00	660 400,00	848 364,17	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR82	251 294,48	125 647,24	329 248,57	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR82	358 726,21	358 726,21	358 736,20	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		24	FR82	685 160,00	547 678,00	743 539,03	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR82	1 715 280,31	1 456 542,15		1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		24	FR82	3 018 563,40	1 358 353,53	7 467 311,23	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	06		22	FR82	303 179,00	239 544,79	100 938,44	1
3	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR82	908 946,06	908 946,06	875 809,24	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		08	FR82	14 132 035,66	11 588 260,35	3 768 572,24	5
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR82	37 232 299,39	25 510 869,41	20 033 813,22	10

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		18	FR82	511 726,93	363 970,33	506 771,91	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		21	FR82	1 872 903,12	1 495 244,76	4 316 391,13	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		08	FR82	9 003 670,77	3 949 971,74	2 134 132,98	3
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		17	FR82	12 330 943,97	4 478 039,10	13 242 536,82	4
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		18	FR82	813 750,00	813 750,00	300 918,08	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		08	FR82	602 444,26	117 600,00	564 521,22	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		18	FR82	437 178,00	437 178,00	435 993,87	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		24	FR82	103 000,00	103 000,00	104 423,58	1
3	FEDER	Plus développées	015	01	01	07	04		10	FR82	747 683,57	299 073,43		1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	01	04		18	FR82	5 942 325,00	5 942 325,00	7 264 457,26	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR82	57 224 208,72	57 224 208,72	11 571 262,30	12
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		17	FR82	1 708 741,00	1 708 741,00	810 630,72	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		18	FR82	6 700 000,00	6 700 000,00	9 749 077,16	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR82	12 655 200,00	12 655 200,00	1 662 965,77	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		18	FR82	590 000,00	590 000,00	571 214,38	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		12	FR82	6 107 228,12	6 107 228,12	2 800 286,33	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		18	FR82	5 401 677,00	5 401 677,00		2
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		24	FR82	8 580 000,00	8 580 000,00	432 043,39	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR82	5 358 522,00	5 358 522,00	1 698 588,93	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		18	FR82	3 945 140,45	3 945 140,45	3 723 795,99	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		18	FR82	571 263,67	571 263,67	415 346,37	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR82	2 412 500,00	1 930 000,00		1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		18	FR82	2 489 447,90	2 489 447,90	2 129 190,99	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		22	FR82	6 533 098,00	6 533 098,00	1 737 042,66	2
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		08	FR82	2 892 940,84	2 892 940,84	2 532 938,30	2
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		10	FR82	666 935,54	396 935,54	626 719,40	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		18	FR82	319 143,00	319 143,00	195 463,05	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	1 265 850,00	1 265 850,00	102 143,65	1
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	01	09		21	FR82	2 061 027,73	1 271 160,10	480 106,55	4
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	07	09		18	FR82	1 282 587,20	842 587,20		1
4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		20	FR82	170 000,00	85 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	054	01	01	07	09		21	FR82	3 190 036,82	3 190 036,82	1 591 126,01	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		15	FR82	804 000,00	608 402,00	567 683,84	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		21	FR82	1 091 617,00	694 392,50	322 466,49	2
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		12	FR82	294 370,00	147 185,00	294 760,57	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		18	FR82	780 132,60	780 132,60	787 198,78	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		19	FR82	2 010 160,62	1 005 080,31		2
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		21	FR82	15 814 511,37	13 215 079,86	6 151 632,80	12
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		24	FR82	893 688,00	750 060,75	1 122 675,51	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	07	08		24	FR82	800 000,00	800 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	07	09		21	FR82	420 890,00	303 279,79	315 522,08	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		21	FR82	1 437 180,00	1 308 339,03	300 958,76	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		24	FR82	570 924,50	561 253,25	466 061,05	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		08	FR82	1 080 496,92	1 061 424,20		1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		18	FR82	385 000,00	385 000,00	51 575,00	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		24	FR82	467 417,60	457 689,80	29 336,00	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	08		18	FR82	1 947 789,15	1 947 789,15	1 222 873,39	1
4	FEDER	Plus développées	072	01	01	01	08		18	FR82	2 180 000,00	2 180 000,00	2 647 246,84	1
5	FSE	Plus développées	117	01	01	01		01	18	FR82	371 509,61	340 443,81	327 015,50	1
5	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	18	FR82	1 179 312,00	1 173 556,00	1 090 159,60	4
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR82	121 631 617,61	121 265 753,82	51 746 137,79	36
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR82	130 367 299,06	124 820 372,85	99 005 645,47	30
8	FSE	Plus développées	112	01	07	07		08	20	FR82	2 927 450,68	2 927 450,68	2 927 450,68	1
9	FEDER		001	01	01	07	13		15	FR82	0,00	0,00	0,00	0
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR82	21 251 003,02	21 251 003,02	9 996 701,43	4
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR82	11 467 352,94	11 467 352,94	5 660 775,40	2
10	FEDER		121	01	07	07			18	FR82	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Afin de répondre aux exigences de l'article 54 du règlement cadre (UE) n°1303/2013 qui précise que les évaluations sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficacité et leur impact, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a inscrit l'évaluation d'impact dans le Plan d'évaluation du PO FEDER-FSE 2014-2020.

A cet effet, la Région a décidé de mener une évaluation d'impact exemplaire en termes de méthode sur chacun des fonds gérés. Pour chaque fonds, l'évaluation porte sur la priorité d'investissement dont le poids financier est le plus important.

Pour le FSE, le champ retenu pour cette évaluation concerne la Commande Publique de Formation (relative au Programme Régional de Formation) cofinancée. Pour le FEDER, le choix s'est porté sur les Pi3a (centrée sur l'objectif de création d'entreprise et de survie des entreprises à fort potentiel de création d'emploi - hors auto-entrepreneuriat) et Pi3d (centré sur l'objectif de développement des entreprises régionales y compris vers des marchés nationaux et internationaux) qui sont mises en œuvre, en grande partie, à travers des instruments financiers.

Ces deux évaluations d'impact sont actuellement en cours, et les résultats sont attendus en 2022.

En 2020, se sont poursuivis **les travaux de l'évaluation d'impact du FSE lancée en septembre 2019** avec le groupement prestataire ORM (dénommé OREF PACA au 1er janvier 2021) - CEREQ ayant pour finalité de montrer la valeur ajoutée de la formation sur le parcours des participants par rapport à un public n'ayant pas eu accès à la formation, via cette évaluation contrefactuelle, devant permettre d'améliorer la connaissance du dispositif de formation professionnelle régional. En 2019, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration du référentiel d'évaluation et la construction du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des missions locales pour la construction du groupe témoin.

Au titre de l'année 2020, la production des livrables par le prestataire a été la suivante :

- Concernant la collecte des données 2019, le prestataire a livré le rapport d'analyse qualitative et quantitative des données sur les participants sortis de formation en 2018 (interrogation à 6 mois) en vue du calcul des indicateurs communs de résultats CR06, CR06-CO01, CR08 et CR09.
- Concernant la collecte des données 2020, le prestataire a livré le référentiel d'évaluation et le protocole d'enquête de l'interrogation à 6 mois pour le calcul des indicateurs de résultats des sortants 2019.

La tranche optionnelle 1 du marché, relative au calcul des indicateurs de résultat communs à plus long terme (indicateurs à 6 mois) pour les sortants 2020 a été affirmée.

En ce qui concerne **l'évaluation d'impact des Instruments Financiers de l'Objectif Thématique 3**, au cours de l'année 2020, il a été réalisé un long travail de réflexion et de production sur la meilleure méthode d'évaluation à envisager et requise pour le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de cette évaluation d'impact, ainsi que d'identifier les points de vigilance liés au pilotage de l'évaluation. Cela a permis de lancer l'évaluation officiellement au début de 2021.

Ainsi, cette évaluation poursuit un triple objectif :

- Comprendre les effets et l'impact des instruments financiers mobilisés au titre de l'OT3 sur la trajectoire des entreprises qui en ont bénéficié ;
- Tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces instruments et de leur impact sur les entreprises pour nourrir la réflexion sur l'utilisation des instruments financiers dans le cadre de la programmation 2021-2027, la construction du système de suivi et d'évaluation de la prochaine génération d'instruments financiers ;
- Alimenter la réflexion de la Région Sud sur la complémentarité de sa gamme d'instruments financiers qu'elle a remodelée dans le cadre du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER).

Plus spécifiquement, l'évaluation est centrée sur l'impact des instruments financiers et consiste à isoler les effets de l'intervention de ceux liés à d'autres facteurs et à comprendre le fonctionnement d'un programme. Et ceci plus particulièrement sur les conséquences de l'intervention sur ses destinataires finaux - les entreprises - ayant justifié l'intervention initiale.

Le périmètre de l'évaluation couvre les deux outils d'ingénierie financière de la Région Sud que sont :

- La garantie Région Sud Garantie (le champ de l'analyse couvrira la période 2018-2020) ;
- L'instrument de capital investissement Région Sud Investissement (le champ de l'analyse couvrira la période 2012-2020)

A noter que la situation financière liée au Covid-19 sera prise en compte dans le cadre des analyses.

Des résultats plus détaillés de ces évaluations en cours pourront être fournis dans le prochain RAMO.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

--

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Lors de l'année 2020, l'Autorité de Gestion a dû faire face à la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de la COVID-19 alors qu'il s'agissait d'une des années clés dans la poursuite de la mise en œuvre du programme. Malgré cette situation, la programmation a pu se poursuivre et atteindre un taux de certification similaire à celui des années précédentes, ce qui, dans le cas du programme opérationnel FEDER-FSE, a permis de programmer entièrement sa maquette et d'éviter le DO en 2020. Toutefois, compte tenu de la persistance de la situation de crise pendant plus d'un an, il est à prévoir que certains porteurs de projets auront des difficultés à réaliser les projets comme prévu. Dans les premiers mois de 2021, nous avons constaté une augmentation du nombre de dossiers abandonnés, ainsi que la nécessité pour certains projets de décaler l'exécution ou le paiement des factures, ce qui aura certainement un impact négatif sur la certification et sur la réalisation des indicateurs difficiles à évaluer dans un contexte toujours instable.

Ci-après les principales difficultés auxquelles l'Autorité de gestion et son partenariat, ainsi que les bénéficiaires, ont dû faire face et les solutions qui ont été proposées.

Au niveau de l'Autorité de gestion et de son partenariat

L'Autorité de gestion, ainsi que l'autorité de certification (AC), ont pu assurer leurs fonctions et se sont adaptées à une nouvelle situation des conditions de travail (dématérialisation des échanges et des validations/signatures, visioconférences, télétravail, etc.). Afin de permettre un traitement plus efficace pour l'AC des Certificats de Services Faits (CSF), un tableau de suivi anticipé des CSF prévus pour chaque fonds et par appel de fonds à venir a été mis en place. Cela a permis l'anticipation et l'amélioration des traitements pour l'AG et l'AC, notamment en lien avec leurs contrôles approfondis et la gestion du temps pour prioriser les CSF les plus complexes (Commande publique de formation, Instruments financiers, Solde).

En ce qui concerne la gestion du Partenariat et la prise de décisions des Comités de suivi et de Programmation, toutes les décisions ont pu être prises grâce à la généralisation des consultations écrites. Cette possibilité avait été déjà prévue dans les Règlements Intérieurs des Comités et a permis la continuité dans la gestion du programme malgré les restrictions sanitaires.

Au niveau des bénéficiaires

L'Autorité de gestion a mis en place toutes les mesures nécessaires à sa disposition afin d'assurer l'assistance et le remboursement aux bénéficiaires dans un contexte si particulier. Par exemple, il a été possible de réaliser des formations supplémentaires à l'attention des bénéficiaires, en format dématérialisé afin d'aider ceux-ci à mieux préparer les demandes de paiement.

En ce qui concerne la soumission des demandes de paiement, l'Autorité de gestion a constaté un très grand nombre d'appels auprès des services instructeurs de la part des porteurs de projets en difficulté. Un accompagnement a été mis en place pour trouver des solutions et afin de finaliser de la meilleure façon leurs demandes de paiement, en accélérer le traitement. En même temps, le contexte de crise sanitaire et les mesures administratives de confinement ont eu pour conséquences des reports fréquents dans les dépôts de demandes de paiement (constats réguliers de demandes incomplètes notamment lors du premier confinement).

Malgré nos efforts, il n'a pas été possible de dématérialiser entièrement la procédure de certification de dépenses, entraînant des retards dans ce processus et la nécessité de relancer les bénéficiaires, notamment durant le premier confinement (de mars à mai 2020), pour compléter des dossiers aux pièces manquantes et ainsi finaliser la procédure des certifications.

Finalement, il a été décidé d'octroyer une prolongation de 6 mois pour tous les projets afin d'assurer la réalisation des activités prévues. Cette prolongation a été faite grâce à un arrêté signé du Président du Conseil Régional, en sa qualité d'Autorité de gestion, et a simplifié les procédures de traitement et de signature des avenants, sans quoi la capacité de l'institution et des porteurs aurait pu se retrouver bloquée, dans une situation générale très complexe.

L'abandon de certains projets, la prorogation des calendriers de plusieurs dizaines d'opérations, ainsi que la persistance de la situation de crise sanitaire, auront un impact négatif sur l'atteinte des cibles 2023 de certains indicateurs qui est encore difficile à mesurer. Une analyse à ce sujet sera à mener courant 2021.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion, conformément à l'article 38, §1, point b), sis à Marseille (13), France. DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES / Service Gestion des Fonds Européens (SGFE), 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille CEDEX 20 France. L' autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 8, §4, point b) à EPIC Bpifrance, sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de	Non

programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b). L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT (France)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	19 oct. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 961 409,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 500 000,00

15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 461 409,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 461 409,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	148 359,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	148 359,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	10 020 998,98
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 010 499,49

25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 594 017,50
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 797 008,75
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 797 008,75
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 797 008,75
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	40 504 125,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	311
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	191
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	161
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	151
29.2.1. dont micro-entreprises	78
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	10
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	14,30

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,27
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 461 409,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 461 409,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	650,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	161,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	143 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	97 587 875,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	27 128 665,00

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	PACA INVESTISSEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS PACA INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 Place Jule Guesde, 13481 Marseille cedex 20
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS PACA Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 mars 2017

IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 257 330,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	27 128 665,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	27 128 665,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	45 474 681,93
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 346 016,93
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	18 346 016,93
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	27 128 665,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	27 128 665,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	4 096 609,63
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	2 524 574,95
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	943 178,52
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport	

final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prises de participation
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	30 954 007,81
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 097 003,91
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	29 533 394,01
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	14 577 567,72
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	14 577 567,72
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	14 955 826,29
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	79
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	76
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	59
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	59
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI,	65 233 781,82

mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	14 955 826,29
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	50 277 955,53
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	5,02
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	24 559 516,05
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	113 378,52
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	333 420,29
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	250 000,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	83 420,29
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du	0,00

bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	27 128 665,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	95,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	59,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	50 277 955,20

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 785 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	REGION SUD PRETS
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS REGION SUD INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27, place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE Cedex 20

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS REGION SUD Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : 1. Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; 2. La personne morale contrôlée réalise plus de 80% de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle; 3. La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 nov. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	25 571 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 785 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 785 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	18 346 400,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 196 375,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 196 375,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	15 150 025,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	15 150 025,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	579 697,18

17.1. dont rémunération de base (en EUR)	339 738,34
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	239 958,84
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	RSI PRET
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 624 784,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 312 392,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 624 784,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 312 392,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 312 392,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 312 392,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	43
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	43
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	43
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	43
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	12 957 634,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 870 392,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	9 087 242,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,40
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	6,40
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui

opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	15 159,25
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	46 042,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	11 250,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	34 792,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 014 500,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	15 150 025,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	15 150 025,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	15 530 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	6 453 442,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	260,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2020
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	RSI COVID

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France Marseille
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en	Bloc financier séparé

œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS Région Sud INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE cedex 20 France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS Région Sud Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies: 1. Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; 2. La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; 3. La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	16 nov. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts participatifs
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument	Prêt

financier	
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	430 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	430 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	430 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	430 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	430 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	

38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,75
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00

37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	80,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Provence Grand Large (Eolien Offshore)		Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO			2015, T1		2018, T4	2021, trimestre 1	1 - 1b					

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
-----------------	------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
-----------------	-------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
-----------------	--------------------------------------------------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	160 000,00	0,12%
2	592 900,00	1,91%
3	68 661 589,57	72,27%
5	185 754,81	0,14%
Total	69 600 244,38	16,15%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Dans le cadre de la présidence française de la SUERA, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur a participé aux rencontres des Autorités de Gestion dans le cadre de la semaine des stratégies macrorégionales organisée à Bruxelles les 19/21 février 2020.

Tout au long de l'année 2020 et, malgré le contexte sanitaire, elle a également été associée à différentes réunions et pu faire le lien entre des bénéficiaires du POIA et les travaux menés dans différents groupes d'action de la SUERA. Ainsi, par exemple, les travaux de capitalisation menés par le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN) sur les différents projets Espace Alpin, ALCOTRA ou FEDER POIA font l'objet d'échanges dans le groupe 8 de la SUERA. Ces réflexions ont alimenté la préparation du futur PO 2021/2027.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

non

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

sans objet

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

non

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen FEDER-FSE 2021	Résumé à l'intention des citoyens	19 mai 2021		Ares(2021)3580776	Résumé citoyen FEDER-FSE 2021	31 mai 2021	n002rha7

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 6/OS6.1/Ir61 . Années non conformes: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 6/OS6.2/Ir62 . Années non conformes: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS3a, indicateur: Ir3a2, catégorie de région: M, année: 2020 (61,00 < 64,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS4a, indicateur: Ir4a, catégorie de région: M, année: 2018 (9,40 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS9a4, indicateur: Ir9a, catégorie de région: M, année: 2018 (1 560,00 < 1 567,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS9a4, indicateur: Ir9a, catégorie de région: M, année: 2019 (1 560,00 < 1 567,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b5, catégorie de région: M, année: 2020 (524,00 > 451,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1b, indicateur: Ir1b6, catégorie de région: , année: 2020 (1 881 212,00 > 1 118 556,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS9a4, indicateur: Ir9a, catégorie de région: M, année: 2020 (1 715,00 > 1 645,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2015 (12 234,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2016 (11 214,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2017 (11 782,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2018 (12 438,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2019 (12 438,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS6d, indicateur: Ir6d, catégorie de région: M, année: 2020 (12 438,00 > 9 386,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS6.1, indicateur: Ir61, catégorie de région: , année: 2018 (1,31 < 2,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS6.1, indicateur: Ir61, catégorie de région: , année: 2019 (1,31 < 2,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS6.1, indicateur: Ir61, catégorie de région: , année: 2020 (0,93 < 2,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (218 < 450).